



Publication relative à une notification de transparence

Janvier 12, 2026

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Publication relative à une notification de transparence

Mont-Saint-Guibert (Belgique), le 12 janvier 2026, 7:00h CET / 1:00h ET – Conformément à l'article 14 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, Nyxoah SA (Euronext Brussels/Nasdaq : NYXH) annonce qu'elle a reçu une notification de transparence comme détaillée ci-dessous.

BNP Paribas Asset Management

Le 8 janvier 2026, Nyxoah a reçu une notification de transparence de BNP Paribas Asset Management SA. Sur la base de la notification, BNP Paribas Asset Management Europe SAS détient 1.409.719 droits de vote, représentant 3,28% du nombre total des droits de vote en date du 31 décembre 2025 (43.026.460).

La notification datée du 7 janvier 2026 contient les informations suivantes :

- Motif de la notification : acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote
- Notification par : une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle
- Personne tenue à la notification : BNP Paribas Asset Management SA (avec adresse à SA 47000-75318 Paris cedex 09-France)
- Date du dépassement de seuil : le 31 décembre 2025
- Seuil franchi : 3%
- Dénominateur : 43.026.460
- Détails de la notification :

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
BNP Paribas Asset Management Holding	0	0		0,00%	
BNP Paribas Asset Management Europe SAS	696.562	1.409.719		3,28%	
Sous-total	696.562	1.409.719		3,28%	
TOTAL		1.409.719	0	3,28%	0,00%

- Chaine des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue : La filiale BNP Paribas Asset Management Europe SAS est contrôlée par la maison mère BNP Paribas Asset Management Holding. Cette maison-mère est contrôlée par la maison-mère BNP Paribas SA qui bénéficie de l'exemption d'agrégation de ses participations avec celles de ses filiales sociétés d'investissement, conformément à l'article 21 paragraphe 2 de l'AR du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes.
 - Information supplémentaire : La filiale BNP Paribas Asset Management Europe SAS est une société d'investissement qui exerce des droits de vote de façon discrétionnaire en l'absence d'instructions spécifiques. Suite à la fusion entre BNP Paribas Asset Management Europe SAS et AXA Investment Managers SA au 31 décembre 2025, la somme des positions des deux entités a causé le franchissement du seuil de 3%.

*

**

Contact:
Nyxoah

John Landry, CFO
IR@nyxoah.com

Pièce jointe

- [2026 01 12 PR Transparency notification \(BNP Paribas\) \(FR\)](#)